

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU VENDREDI, 26 MAI 1797.

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 12 Mai.*

Les matelots de Portsmouth n'avoient pas rétabli le pavillon de l'amiral Colpoys, comme nous l'avions annoncé, et comme on l'avoit cru généralement ici sur le rapport du télégraphe, que le *London* étoit allé à St. Helens. Il y étoit allé effectivement; mais c'étoit pour faire juger l'amiral par une cour martiale, composée de matelots; et cette résolution avoit été prise en conséquence de la mort de trois de leurs camarades blessés. Ils l'ont réellement jugé, et l'amiral leur ayant déclaré avec fermeté, qu'il n'avoit fait que son devoir, en maintenant la discipline, qu'il ne pouvoit s'en repentir, que ceux qui avoient voulu entrer dans son vaisseau, étoient évidemment en mutinerie, et qu'après les avoir avertis des conséquences, il avoit dû faire tirer sur eux; la nouvelle cour martiale l'a acquitté comme militaire, et l'a renvoyé à terre pour être jugé par le tribunal civil.

Depuis lors le calme paroît rétabli. Toute l'escadre, à l'exception de deux vaisseaux, est rentrée dans le devoir, et l'on ne doute pas que l'influence, justement méritée, de l'amiral Howe, qui s'y est rendu avec des pleins-pouvoirs de S. M., ne termine heureusement et convenablement toutes les difficultés.

*De Moscou, le 21 Mai.*

S. M. l'Empereur a distribué un grand nombre de grâces et de prébendes à l'occasion du couronnement. Le général-feldmaréchal comte Soltikow I. et le chancelier comte Ostermann ont été décorés de la croix et l'étoile de l'ordre de St. André, garnie de brillans. Le général-feldmaréchal prince Repnin a reçu 6000 paylans; le conseiller-privé comte Besborodko, pa-

reil nombre de paylans, en outre une terre du prince Cantemir qui étoit échue à la couronne, 5000 journées de terrain inoccupé, et la dignité de prince de toutes les Russies avec le titre d'*Aheffe*. La Dame d'honneur de Lieven a reçu 1500 paylans; le comte d'Elmpt, général d'infanterie, a été nommé général-feldmaréchal, avec l'ordre de St. André; le général de cavalerie comte Muffin-Puschkin a été promu au même grade, avec 4000 paylans; le général Kamenskoi, même avancement et la dignité de comte de l'Empire Russe; le grand-chambellan Schwalow, 3000 paylans; le conseiller-intime Ismalow et le général d'inf. prince Dolgorukow, la croix et l'étoile de St. André, garnie de diamans; le grand maître des forêts prince Galitzin, 2000 paylans; les amiraux Golenischtschew, Kutujow et Puschtschin, chacun 1500; le gén. d'inf. Kachowskoi, 2000, et la dignité de comte; et le gén. d'infant. Gudowitsch, la même dignité. Ont obtenu l'ordre de St. André: le grand maréchal Orlow, le conseiller intime Strekalow (avec 2850 paylans dans la Petite-Russie); le gén. de caval. Derfelden; le grand échanfon prince Neswizkoi, le cons. int. Tichertkow, le prince Insupow, et le gén. comte Woronzow. Le gén. d'inf. Archarow a reçu 2000 paylans, et le gén. d'art. Melissinow, 1000. La dignité de comte de l'Empire de Russie a été conférée aux familles Woronzow, Besborodko, Dmitriew-Mamanow et Savodowskoi, comtes du St. Empire Romain, ainsi qu'au comte prussien de Buxhovden. Deux archevêques, plusieurs généraux et officiers de la cour ont reçu l'ordre de St. Alexandre Newski, avec un nombre plus ou moins considérable de paylans. — S. M. l'Impératrice a aussi conféré, le jour du couronnement, du consentement de l'Empereur, l'ordre

de Ste. Catherine à plusieurs dames, entre autres à S. A. R. la Landgrave Douairière de Hesse-Cassel; et à la princesse Charlotte d'Angleterre, fiancée du Prince de Wurtemberg.

*De l'Espagne, le 29 Avril.*

Il est très-vrai que S. M. le roi d'Espagne, tourmenté par l'envoyé de la république, avoit donné l'ordre de faire sortir tous les prêtres françois des ports de mer d'Espagne et lieux voisins. Cet ordre n'a frappé que sur quelques ecclésiastiques, et je dois dire, à la gloire des villes, comme à celle des prêtres françois, que les magistrats, au reçu de l'ordre du Roi, ont délibéré et arrêté: qu'en égard à la bonne conduite que les ecclésiastiques n'avoient cessé de tenir, ils devoient regarder comme un devoir de représenter à sa Majesté, de permettre que ledit ordre n'eût point son effet. Ces honorables sollicitations n'ont point été infructueuses, et l'ordre n'a pas été exécuté.

Les prêtres françois, si horriblement calomniés et persécutés par le jacobinisme et l'intolérante philosophie, portent toujours leur patrie dans leur cœur, et ne négligent aucune occasion de concourir à sa gloire. Ces infortunés prêtres, ayant su qu'il existoit en Espagne des françois encore plus malheureux qu'eux, se sont décidés à venir à leur secours, en sacrifiant les honoraires de plusieurs de leurs messes; par ce moyen ils sont parvenus à former annuellement une masse qui les a mis à même d'alléger les maux et la misère dans lesquelles gémissent un grand nombre de françois. Le total de la recette de l'année dernière, 1796, s'est monté à près de 126,000 livres; c'est Monseigneur l'évêque de la Rochelle qui est le dépositaire de tous les fonds que la charité peut procurer, et il fait les répartir avec toute la prudence possible.

Prêtres, laïcs, nobles et roturiers, sont tous indistinctement secourus. Les prisonniers de guerre françois, en arrivant, vomissoient contre les ecclésiastiques les injures les plus grossières; ils ont reçu des hommes qu'ils outrageoient, tous les soins de la bienveillance et de l'amitié, et la triste sort de plusieurs n'a été adouci que par la charité chrétienne. On a vu des prêtres françois quitter leur chemise, se priver de souliers, partager leurs vêtements, oublier leurs besoins personnels, pour s'occuper de diminuer les leurs.

Voilà comme les prêtres françois exilés répondront aux calomnies que la scélératesse se plaît à répandre contre eux. (*Tiré d'un Journal de Paris*).

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 18 Mai.*

Le journal officiel contient aujourd'hui les deux articles suivans:

„On n'a pas toujours, avec le courage du crime, celui d'en affronter toutes les conséquences. Le sénat de Venise, justement effrayé des suites des attentats qu'il a notoirement excités, cherche les moyens de le soustraire au ressentiment des françois et à l'indignation d'une portion considérable de ses propres sujets. Le doge a déclaré dans une assemblée extraordinaire, que le gouvernement actuel étoit à charge au peuple, et qu'il ne pouvoit plus faire le bien. Il a invité, en conséquence, tous les sénateurs à se démettre volontairement de leurs pouvoirs, et à les remettre entre les mains d'une commission qui seroit nommée de l'agrément du général Buonaparte. Cet avis a été adopté à une majorité de 720 voix contre cinq. Les membres du petit conseil sont en arrestation.— Toute l'armée d'Italie va occuper le territoire Vénitien. Ces légions victorieuses des plus formidables armées de l'Europe, n'auront pas besoin de beaucoup d'efforts pour anéantir une misérable et odieuse aristocratie; la sagesse, en même tems que la fermeté de son général, nous garantissent que cette vengeance sera aussi promptement qu'éloignée de tous les excès qui pourroient en affaiblir la justice.

„La nouvelle répandue par quelques feuilles de la demande qui auroit été faite par le gouvernement anglois, d'un passe-port, à l'effet d'envoyer à Paris un nouveau négociateur, n'est pas fondée. On ne peut encore que former des vœux pour que ce gouvernement adopte enfin les principes d'équité et de modération dont celui de la République vient de lui donner un éclatant exemple.

Le refus fait par le Directoire de reconnoître le décret sur le mode du tirage pour celui de ses membres qui doit sortir, a causé une grande sensation, et donné lieu à toute sorte de raisonnemens. On a fait le procès à Louis XVI. (dit un journaliste) pour avoir apposé le *Veto* sur les décrets du corps législatif. Louis XVI. en avoit le droit par la constitution de 91. Mais quelle est la loi, quelle est la constitution qui a donné ce droit au Directoire? . . . . Si l'on en veut croire les *Nouvelles politiques*, le Directoire, éclairé par les débats que son message a occasionnés, a renoncé à son opposition, et a signé et scellé la loi.

Parmi les singularités qu'a produit la révolution, on raconte l'anecdote suivante, qui est authentique: „Il a été trouvé aux environs de Fijaguet, département de l'Aveyron, un enfant

d'environ 10 ans, qui depuis cinq ans vit seul dans les bois. Suivant ce qu'il a raconté, il quitta la maison paternelle lors des infurrections, où, dit-il, on vouloit tuer tout le monde, et il se sauva pour ne pas éprouver le sort de ses parens. Cet enfant intéressant étoit presque nud, et tout annonce qu'il appartenoit à des personnes aisées.

Buonaparte est dans ce moment-ci, l'homme de l'Europe qui reçoit le plus de conseils. Il n'est point de parti qui ne lui adresse des congratulations. Chacun sent l'inconvénient d'avoir cet adversaire contre soi. Ceux auxquels il doit les premiers degrés de son élévation, continuent de lui parler d'un ton paternel. Delmas, ce fougueux orateur qui proposoit il y a un mois, de faire venir à Paris des poudres et des salpêtres pour réduire les nouveaux rebelles qui se montroient, vient de lui adresser une lettre affectueuse, une espèce d'instruction pastorale; c'est le plus pur langage des sociétés populaires. On avoit cru jusqu'à présent que les républicains étoient un peu austères sur le chapitre des louanges, données surtout à des généraux. Cependant, le républicain Garat a été jusqu'à appeler Buonaparte, *le premier des êtres existans*. Le pauvre Delmas, dont le génie ne peut pas aller si loin que Garat, se contente de dire que Buonaparte est le premier homme d'état du premier peuple de l'Univers.

*De Verone, le 14 Mai.*

Des avis arrivés directement de Venise, confirment la nouvelle du changement absolu qui vient d'avoir lieu dans le gouvernement de cette ville. La liberté et l'égalité y ont été proclamées solennellement, et les habitans ont arboré la cocarde tricolore; il n'y a plus que quelques gondoliers qui se montrent opposés à ce nouvel ordre de choses, et qui crient *vive St. Marc*. Presque tous les Esclavons sont en fuite. Les trois principaux membres du gouvernement nommé *ad interim*, sont l'ex-Doge Manin, l'avocat Gallina, et Spada, fermier.

Notre évêque et un grand nombre de Nobles ont été mis en arrestation. La première contribution imposée à cette ville, a été de 2 millions 400 mille livres; on vient d'en exiger une seconde de trois millions; on demande en outre toute l'argenterie, même celle des particuliers.

Le général de division Augereau vient de publier une proclamation adressée aux habitans des campagnes, qui étoient détenus prisonniers au château St. Felix, pour s'être insurgés contre les françois. Il leur annonce que la liberté va leur être rendue, sous la condition qu'ils

retourneront chez eux, et qu'ils resteront tranquilles dans leurs foyers.

*De Roveredo, le 18 Mai.*

Depuis quelques jours, il ne cesse d'arriver ici des troupes autrichiennes, venant de l'Allemagne, et destinées à passer en Italie.

*De Milan, le 16 Mai.*

L'on a célébré avant-hier ici l'anniversaire de l'entrée des françois dans cette ville.

Les trois députés envoyés par le gouvernement Vénitien pour traiter de la paix avec le général Buonaparte, sont ici depuis trois jours. L'arbre de la liberté a été planté dans toutes les villes de la Terre-Ferme Vénitienne. Le commissaire de guerre Boquet, qui, dit-on, mettoit les scelles sur tous les monts de piété de ces villes, sans y être autorisé, vient d'être arrêté. L'on assure qu'il a éclaté une révolution dans l'isle de Corfou, où les françois ont abordé.

Un ordre du général Buonaparte, en date du 10 Mai, porte ce qui suit:

„Le général en chef ordonne à tous les généraux de l'armée, de tenir la main à ce que, conformément au traité d'alliance qui existe entre la république françoise & S. M. le Roi de Sardaigne, tous les déserteurs Sardes soient à l'instant rendus & renvoyés sous escorte en Piémont. Défend expressément, sous les peines les plus rigoureuses, à tout chef de corps françois ou Lombard, de recevoir aucun déserteur Sarde.

Nos gazettes viennent de publier les pièces suivantes:

*Note du ministre de France au Grand Conseil de Venise, le 13 Floréal (2 Mai) à 4 heures après-midi.*

Le ministre de la république françoise n'a pas cessé de mettre sous les yeux du Sérénissime gouvernement, les délits commis par les sujets Vénitiens contre les citoyens françois.

Le gouvernement Vénitien, pour prouver qu'il n'y avoit aucune part, devoit y mettre un terme; il ne l'a point fait; au contraire, ces délits n'ont fait qu'augmenter. Le sang françois a été répandu; on a voulu le répandre sous les yeux même du gouvernement. Il demande vengeance; il l'obtiendra. Je l'exige au nom du peuple françois que je représente; et qu'elle ne tombe pas d'abord sur les satellites obscurs de l'inquisition d'Etat, mais sur les inquisiteurs eux-mêmes; non sur les vils instrumens de l'amirauté, mais sur le commandant lui-même; qu'en conséquence, les uns et l'autre soient arrêtés sur-le-champ, et qu'il soit procédé aussitôt contre eux.

Le gouvernement me fera connoître qu'il acquiesce à cette demande, dans le délai de 48

heures, à dater du moment où le ministre de France lui écrit.

*Signé, Lallemand.*

*Réponse du grand conseil. — Le 4 Mai 1797.*

Le conseil voit avec plaisir, par les dépêches et rapports des députés envoyés au général en chef de l'armée française, Buonaparte, par la lettre du général Berthier qui les accompagnoit, et par le mémoire remis, le 2 du courant, par le ministre de France ici, qu'il peut trouver dans la suspension des hostilités un premier motif de confiance et d'espoir de parvenir à terminer les différens qui divisent la République de France et la République de Venise.

Comme ce rétablissement de l'harmonie fait l'objet des efforts publics, les députés susdits François Dona, Leonard Giustiniani et Alvise Mocenigo restent autorisés et munis de pleins-pouvoirs, pour transiger avec le général même, et promettre au nom de la république tout ce qui sera nécessaire dans chaque point.

Quant au préliminaire demandé par le général susdit, le conseil voulant prouver de toutes les manières la sincérité de ses sentimens en adhérant à la satisfaction requise, arrête que les trois inquisiteurs d'Etat seront aussitôt arrêtés par les Avoyers et mis sous garde militaire dans une des isles des lagunes environnantes, pour y être détenus jusqu'au jugement définitif du conseil; et à cet effet les susdits Avoyers commenceront à entamer une procédure sur la part que les dits inquisiteurs ont pu avoir aux assassinats des individus français, qui ont eu lieu sur le territoire de l'Etat, ainsi que sur ce qui s'est commis au port de Lido contre le bâtiment français désigné. Les Avoyers sont chargés pareillement de faire arrêter le commandant du château de Lido, de le faire garder dans un endroit séparé des autres, et de commencer aussi des informations sur ce malheureux événement, afin que le dit commandant soit jugé dans les mêmes formes.

*Signé, Valentino Marini, Secret.*

*De Vienne, le 18 Mai.*

On attend ici sous peu de jours un jeune prince de Hesse-Hombourg. C'est le même qui, âgé de 16 ans et capitaine d'infanterie, lors de la prise de l'Ecluse par les français, fut conduit prisonnier à Paris, et détenu en otage au Luxembourg; il fut remis en liberté quelques tems après, S. M. le Roi de Prusse s'étant intéressé pour ce neveu de la Reine. Notre auguste monarque le plaça dans le régiment de Stein,

à la même époque où S. M. éleva le prince héréditaire son frère au grade de général, en récompense du zèle qu'il avoit montré pour son service: le même zèle lui avoit déjà mérité la croix de Marie-Thérèse à l'âge de 18 ans, dans la dernière campagne contre les Turcs. S. M. daigna lui témoigner la satisfaction de le voir si bien rétabli de la blessure qu'il reçut, l'automne dernier, étant encore colonel d'un régiment de chevaux légers.

*De Strasbourg, le 22 Mai.*

Toute l'armée de Rhin et Moselle va repasser le Rhin, à l'exception du centre qui sera commandé par le général Vandamme, jusqu'à ce que le général Delaix soit entièrement rétabli. Le premier restera à Gengenbach. Le général Jordis ira à Reuchen, et le général Montrichard à Lahr. Les généraux Polissard et Heudelat restent, le premier à Oppenau et le dernier à Hasloch. Ces nouveaux arrangemens sont une suite de la conférence qui a eu lieu à Heidelberg. (*Gaz. de Strasbourg.*)

*De Cologne, le 18 Mai.*

Ces jours derniers, on a de nouveau distribué ici des billets de contribution, d'après lesquels chaque habitant est taxé à une somme plus ou moins forte, suivant les facultés: Les français exigent, dans l'espace de huit jours, le payement des deux derniers tiers de la contribution de 5 millions de livres, qu'ils nous ont imposée le 14 du mois dernier, et dont le premier tiers n'est pas encore entièrement acquité. Cette demande, accompagnée des menaces d'une exécution, a causé beaucoup de fermentation dans les esprits. Avant-hier et hier, des groupes nombreux étoient rassemblés dans les rues, et les habitans de plusieurs quartiers ont déclaré qu'ils étoient résolus de ne plus rien payer, quelque parti que l'on pût prendre contre eux. Ce matin, on a trouvé affiché un écrit dans lequel on exhorte les bourgeois à persister dans leur refus, et même à employer tous les moyens en leur pouvoir. Le gouvernement ne néglige aucune des mesures que la prudence peut lui suggérer dans cette situation critique. Il a expédié, avant-hier au soir, un courrier au général Hoche, et l'on se flatte d'obtenir une diminution considérable. Aujourd'hui, le Sénat a encore été assemblé pour le même objet.

*De Dresde, le 18 Mai.*

S. A. R. la Princesse Caroline, épouse du Prince Maximilien, est accouchée ce matin heureusement d'un prince.

\* \* M. Cister de Merzig est prié d'envoyer son adresse à M. Bourdon au Château de Bischofsheim, dans le Canton de Kreichgau en Souabe; il a quelque chose à lui communiquer.